

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00043 Numéro SIREN : 410 676 415 Nom ou dénomination : A.D.P.L. - Automatismes Domotique Portails LEBLOND
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002028

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002028**
n° de gestion : **1997B00043**
n° SIREN : **410 676 415 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 24/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

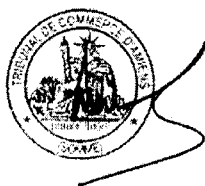
A.D.P.L. - Automatismes Domotique Portails LEBLOND - Société par actions simplifiée
216 avenue de la Défense Passive 80136 Rivery -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



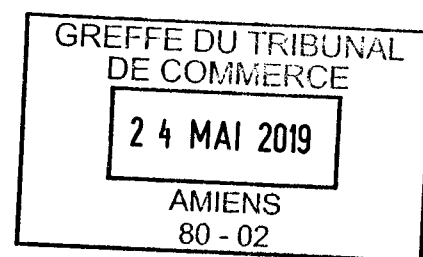
393545

A.D.P.L – Automatismes Domotique Portails LEBLOND

SAS au capital de 21.342,86 euros

Siège social : 216, avenue de la Défense Passive
80136 RIVERY

410 676 415 RCS AMIENS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 MARS 2019****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018****DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35 392 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 35 392 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèvera ainsi à 237 113 euros.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES PAR ACTION	ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40%
30 septembre 2015	Néant	
30 septembre 2016	32,14 €	OUI
30 septembre 2017	Néant	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'LA PRESIDENCE'.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

24 MAI 2019

AMIENS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

GREFFE

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond
Date de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 216 AVENUE DE LA DEFENSE PASSIVE 80136 RIVERY
Durée de l'exercice précédent : 12Numéro SIRET : 41067641500012 Néant ☐

		Exercice N clos le,	
		30/09/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an de monobilisations financières nettes :	
Chaise de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Créances :	

POUR COPIE CONFORME

GL

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 21 343)	DA	21 343	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 134	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ Ej)	DG	201 720	
	Report à nouveau	DII		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 392	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	260 590	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 500	
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR	1 500		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EJ)	DV	57	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	105 712	
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 056	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 467	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	161 291		
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	423 381		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	161 291		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GC

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons Intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	528 938	FB		FC	528 938	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	528 938	FK		FL	528 938
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 488	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	531 429
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	234 931	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 296	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	120 667	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 000	
	Salaires et traitements *					FY	92 611	
	Charges sociales (10)					FZ	32 946	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 350
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	150
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	489 960	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	41 469	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	327
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	327	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	327	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 796	

(RENVOI : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GC

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	137	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	137	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	683	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	683	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(546)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 858	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	531 893	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	496 501	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	35 392	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	
		— Crédit-bail mobilier *			HQ	
	(4)	Dont			1H	
		— Crédit-bail immobilier			1J	
	(5)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1K	
	(6)	Dont produits concernant les entreprises liées			HX	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			RC	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RD	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			A1	
	(9)	Dont transferts de charges			A2	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A3	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A4	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	obligatoires
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	REGUL BRICO DEPOT			66		
REGUL CLIENT CMS EQUIPEMENT			617			
REGUL AFEC					137	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GC

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ADPL-Automatismes Domotique Portails LeblondNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [[col. 1 - col.2] - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

60

Désignation de l'entreprise ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond

Néant ☐ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		FM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	825	PF		PG		PH	825
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 084	QA	713	QB		QC	21 797
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	51 051	QE	349	QF		QG	51 400
	Matériel de transport	QH	800	QI	110	QJ		QK	910
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 853	QM	177	QN		QO	6 031
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	78 788	QV	1 350	QW		QX	80 138
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	79 613	ØP	1 350	ØQ		ØR	80 963

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non vendus (NP + NQ + NR)	NW			Total général non vendus (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendus (NW - NY)
						NZ	

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond				Néant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 500	4B	4C	4D	1 500	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y			
TOTAL II		5Z	1 500	TV	TW	TX	1 500	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	309	6U	150	6V	459	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	309	TY	150	TZ	459
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 809	UB	150	UC	1 959
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	150	UF			
		- financières	UG		UH			
		- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GL

Désignation de l'entreprise : ADPL-Automatismes Domotique Portails Leblond										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	426	UV		UW	426		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	551		551				
	Autres créances clients			UX	23 555		23 555				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	30 294		30 294				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 231		2 231				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	8 142		8 142				
	Charges constatées d'avance			VS	11 389		11 389				
	TOTAUX			VT	76 587	VU	76 161	VV	426		
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	105 712		105 712						
Personnel et comptes rattachés		8C	27 498		27 498						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 072		18 072						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	450		450						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	412		412						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 623		2 623						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	57		57						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 467		6 467						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	161 291	VZ	161 291						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <u>ADPL-Automatismes Domotique Portails ledond</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N. clos le : <u>30/09/2018</u>	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17
	Quote-part						WL
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18
			- imposées aux taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 Q)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	WR
							41 250
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre II)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
			- imposées au taux de 0 %				WH
			- imposées au taux de 19 %				WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité - bon CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 Q)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine T3 (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							38 621
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	38 621

GL

Annexes 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 423 381,20 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 35 392,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/12/2018 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : le CICE comptabilisé sur l'exercice s'élève à 2 629 E.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- d'investissements (remorque pour 3 607 E et portail d'exposition pour 6 800 E)

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 94 077 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	825			825
Immobilisations corporelles	80 880	11 946		92 825
Immobilisations financières	426			426
TOTAL	82 131	11 946		94 077

Amortissements et provisions d'actif = 80 963 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	825			825
Immobilisations corporelles	78 788	1 350		80 138
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	79 613	1 350		80 963

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	825	825	0	1 ans
Matériel industriel	23 853	21 797	2 056	de 3 à 5 ans
Inst.agenc.divers	57 868	51 400	6 468	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	4 407	910	3 497	de 1 à 5 ans
Mat. bureau et informatique	4 795	4 128	666	de 2 à 5 ans
Mobilier	1 902	1 902	0	5 ans
TOTAL	93 651	80 963	12 688	

Etat des créances = 76 587 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	426		426
Actif circulant & charges d'avance	76 161	76 161	
TOTAL	76 587	76 161	426

Provisions pour dépréciation = 459 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	309	150			459
Comptes financiers					
TOTAL	309	150			459

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 731 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 731
Disponibilités	
TOTAL	2 731

GL

Charges constatées d'avance = 11 389 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 21 343 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1400	15,25	21 343
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1400	15,25	21 350

Provisions = 1 500 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	1 500				1 500
TOTAL	1 500				1 500

Etat des dettes = 161 291 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	57	57		
Fournisseurs	105 712	105 712		
Dettes fiscales & sociales	49 056	49 056		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 467	6 467		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	161 291	161 291		

Charges à payer par postes du bilan = 37 136 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 848
Dettes fiscales & sociales	20 849
Autres dettes	1 440
TOTAL	37 136

Annexes 2018 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 528 938 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	528 938	100,00 %
TOTAL	528 938	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 858 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	41 469	5 889	35 580
Résultat financier	327	46	281
Résultat exceptionnel	-546	-77	-469
Participation des salariés			
TOTAL	41 250	5 858	35 392

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

GL

Annexes 2018 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 731 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(44870000000)	2 231
Produits a recevoir(46870000000)	500
TOTAL	2 731

Charges constatées d'avance = 11 389 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	11 389
TOTAL	11 389

Charges à payer = 37 136 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue(40810000000)	14 848
TOTAL	14 848

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000000)	2 973
Primes a payer(42860000000)	10 000
Org.soc. ch/conges a pay.(43820000000)	1 125
Charges sociales a payer(43860000000)	4 127
Etat charges a payer(44860000000)	2 623
TOTAL	20 849

Autres dettes	Montant
Avoirs a etablir(41980000000)	1 440
TOTAL	1 440